

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « QUALITÉ »

PROCÉDURE

Le programme de reconnaissance « qualité » fournira une attestation d'inscription à l'éducatrice en milieu familial sur réception de son formulaire dûment complété accompagné de l'adhésion au code d'éthique de l'Association.

Annuellement un certificat sera fourni à la participante attestant des champs de validation faits par le programme. Chaque éducatrice complète le processus suivant selon le calendrier présenté. Une durée raisonnable est accordée, mais peut-être également modifiée sur la demande de l'éducatrice ayant un motif sérieux. Par contre, une éducatrice qui souhaite accélérer le processus pourra également le faire en retournant rapidement les documents demandés, mais devra attendre que chacune des étapes soit complète avant de passer à la suivante.

Ces étapes demandent de nous transmettre les documents utilisés. Sur réception de ces documents, des personnes mandatées en feront l'analyse dans les trente jours suivants et vous soumettra, s'il y a lieu, des propositions de modifications. Ces modifications auront pour seul objectif de vous assurer que les documents sont conformes tant au niveau légal qu'au niveau éthique.

L'éducatrice aura le loisir de choisir de modifier ou non ses documents. Dans le cas où les propositions sont essentielles selon le comité éthique, la non modification pourrait signifier ne pas recevoir la certification pour ce champ d'opération mais ne limitera pas la certification pour les autres domaines.

La première partie de la reconnaissance porte sur les étapes premières et essentielles pour chaque éducatrice offrant un service.

Étape 1 : Volet administration délai : 60 jours

Nous vous demandons de nous faire parvenir une copie « papier » ou « électronique » des documents que vous utilisez à titre de :

- Organisation de service ou régie interne;
- Contrat de service utilisé;
- Listes des outils utilisés :
 - Formulaire d'autorisation de sortie;
 - Formulaire pour l'administration de médicaments;
 - Etc.
- Attestation d'absence d'empêchement

Étape 2 : Volet alimentation délai : 60 jours

Nous vous demandons de nous faire parvenir une copie de votre menu type. Nous demandons un exemple portant au minimum sur quatre semaines. La santé des enfants débute par une saine alimentation et ce sujet sera analysé avec rigueur.

Étape 3 : Volet programme éducatif délai : 90 jours

Une copie de votre programme éducatif précisant les valeurs de votre service, vos méthodes d'intervention auprès de l'enfant.

Quoique la Loi sur les services de gardes éducatifs du Québec ne s'applique pas à un service de garde privé en milieu familial, nous adhérons en tant qu'organisme aux grands principes du programme éducatif exigé dans le cadre légal. La reconnaissance de la qualité du milieu doit s'exprimer par un cadre éducatif.

Étape 4 : Volet formation délai : 60 jours

Nous vous demandons de nous faire parvenir votre curriculum vitae axé sur les compétences liées à votre service éducatif. Nous souhaitons également recevoir vos copies d'attestation de formation.

Vous aurez également un questionnaire à compléter afin de faire l'analyse de vos besoins afin de vous préparer à l'étape de la « Qualité continue ».

Étape 5 : Volet Aménagement délai : 90 jours

Nous souhaitons recevoir la description de votre milieu recevant votre service éducatif. Des photos des lieux et un plan de votre espace utilisé sont requis. Nous faire parvenir les copies de rapports de visite d'un ancien Bureau coordonnateur, d'un inspecteur de la ville, d'un service d'incendie ou de votre assureur. Tout document attestant d'une conformité de votre milieu est souhaitable.

Étape 6 : Volet Communication délai : 60 jours

Pour cette étape, nous souhaitons recevoir la liste de vos outils de communication occasionnels ou quotidiens ainsi qu'un exemple. Modèle de lettres, agenda de communication, tableau d'affichage, etc. tout ce qui est pour vous un moyen d'informer votre clientèle et d'être en communication.

La deuxième partie de la reconnaissance s'inscrit plutôt dans une démarche continue.

Étape 7 : Volet qualité continue

La première étape de la qualité continue sera constitué d'un premier sondage fait auprès de votre clientèle, principal superviseur de votre service.

La deuxième étape sera une auto-évaluation de votre parcours et des pistes d'horizon pour l'amélioration de la qualité.

La troisième étape sera un échange au besoin avec un membre de l'équipe de reconnaissance ou un de nos formateurs.

Par la suite à chaque année du calendrier l'étape 6 sera reprise ce qui permettra à notre organisation de vous certifier pour l'année en cours.